

## Infirmière en millieu hospitalier vers le libéral.

## Par opsommer, le 04/11/2010 à 14:51

Bonjour, je suis actuellement Infirmière DE en milieu hospitalier (chirurgie) à 50%. Ayant un salaire moyen étant donné ma quotité de tavail, j'envisage de me tourner vers la profession d'infirmière en libéral pour améliorer mes revenus. La mise en disponibilité me permettrait de réaliser ce projet mais la zone rurale dans laquelle je me trouve ne m'offre que peu de remplacements et ne me permettrait pas d'avoir des revenus suffisants pour subvenir aux besoins de ma famille (trois enfants). Il me semble que jusqu'à présent, la législation interdisait de cumuler mon activité en service public avec une activité en libéral.Pourriez-vous me le confirmer? Existe t-il des dérogations ,des aménagements, ou des projets de lois en cours concernant cette situation, à condition, bien évidemment de ne pas dépasser le nombre d'heures équivalent au temps complet?

En vous remerciant de l'aide que vous pourrez m'apporter.

## Par pepelle, le 07/11/2010 à 03:08

Le cumul est possible pour les fonctionnaires à temps partiel, ce qui est votre cas.

Par opsommer, le 08/11/2010 à 14:56

Merci pour votre réponse, je vais donc me lancer dans cette aventure!